

Embellissons la Touraine

Concours « Fleurir la France »

Réunion Technique

30 JANVIER 2012

Introduction

Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

Organisation du concours et bilan 2011

1^{ère} Partie : Témoignages de communes

Monsieur Claude MORIN, Adjoint au Maire de CINAIS,

Prix départemental de 1^{ère} participation 2011 (453 habitants)

*Monsieur Yves PORCHER, responsable des équipes Espaces-Verts,
de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU - 49 (9003 habitants)*

2^{ème} Partie : Thèmes techniques

Embellissons nos villes et villages : fleurs et nature

La gestion différenciée et durable des arbustes d'ornement

Monsieur Jac BOUTAUD

*Responsable de la gestion du patrimoine arboré
Service des Parcs et Jardins de TOURS*

Requalification paysagère du cimetière de la République

Madame Aurélie Bertin

Responsable du Services Parcs et Jardins de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Epidémiosurveillance en Zones Non Agricoles

Madame Maryse MERIEAU

FREDON CENTRE



L'Indre et Loire, Jardin de la France, où la qualité de vie et le paysage ligérien exceptionnel enchantent les touristes et les habitants depuis des siècles, est enfin reconnu comme tel.

Depuis novembre 2011, l'Indre et Loire a été promu au Trophée Département Fleuri, une reconnaissance nationale du CNVVF, représentant le Tourisme, l'Horticulture, les Espaces Verts, l'Environnement. Le Jardin de la France, expression jusqu'à ce jour très quantitative, s'enrichit grâce au Trophée d'une notion qualitative, comme un quatre étoiles en hôtellerie !

Cette distinction est effective à un moment T et pour une durée de 5 ans mais elle est le fruit du travail, de l'organisation depuis de nombreuses années des élus, des jardiniers de service Espaces Verts, des urbanistes, des responsables de la préservation de la nature et de la biodiversité sans oublier les concitoyens sur l'ensemble du département. Ce trophée se dit fleuri mais en fait la fleur est l'élément final d'un dispositif d'aménagement réfléchi évolutif. Notre Trophée est mérité car, en Indre et Loire, depuis longtemps, se juxtaposent une politique générale de préservation et conservation des zones naturelles, une mise en valeur et une conservation de notre patrimoine (logette de vigne, gastronomie, chanvre, osier), une volonté pédagogique et d'animation, un tissage du réseau des villes et villages labellisés, des campagnes de communication et d'information par directions du tourisme, les OTSI, une volonté d'agir dans un modèle éco - responsable par la réduction des intrants et des produits phytopharmaceutiques, un souhait de travailler avec les professionnels locaux, etc ...

Permettez-moi de vous remettre symboliquement à chacun d'entre-vous, ainsi qu'à tous les acteurs de nos paysages de Touraine, une part de ce trophée. Monsieur Michel, Conseiller général chargé du Tourisme et maire de La Riche, Madame Coulon, directrice du Tourisme au Conseil général, accompagnée de représentantes de la Société d'Horticulture de Touraine représenteront le département le 15 février 2012 à Paris, date de la remise officielle du « Trophée département fleuri ». Nous mettrons toute notre énergie pour convaincre l'assistance à venir visiter notre beau département devenant le 18^{ème} département fleuri et le 2^{ème} de la région Centre après le Loiret.

L'œuvre commune des élus, des professionnels et des concitoyens sur plusieurs générations a su construire un paysage en bonne adéquation avec le climat, le sol, donc notre terroir.... créant une source de bien-être et de bonheur. Que cette ambiance perdure encore de nombreuses années.

Maryse Friot,
Présidente de la SHOT

Le concours 2010 en chiffres

En 2010, **11 142** communes ont fait acte de candidature au concours des Villes et Villages Fleuris.

Soit, **33 %** des communes existantes.

54 % d'entre elles sont des communes de moins de 1000 habitants.

Les nouvelles attributions

La répartition des nouvelles attributions de fleurs par les jurys régionaux et le jury national en 2010 est la suivante :

4 fleurs : 8 nouvelles attributions

3 fleurs : 56 nouvelles attributions

2 fleurs : 113 nouvelles attributions

1 fleur : 224 nouvelles attributions

Total des nouvelles attributions : **401**

Les communes lauréates

En 2010, **3 842** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».

211 communes sont classées 4 fleurs,

889 communes sont classées 3 fleurs,

1 259 sont classées 2 fleurs,

1 483 sont classées 1 fleur.

NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2010

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2010

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	98	97	49	17	261
AQUITAINE	68	40	26	8	142
AUVERGNE	59	29	11	1	100
BASSE NORMANDIE	29	29	35	6	99
BOURGOGNE	84	51	33	6	174
BRETAGNE	29	50	38	18	135
CENTRE	76	59	40	17	192
CHAMPAGNE-ARDENNE	165	116	132	16	429
CORSE	14	16	5	1	36
FRANCHE-COMTE	64	41	33	7	145
HAUTE-NORMANDIE	51	42	26	7	126
ILE DE FRANCE	59	88	88	17	252
LANGUEDOC-ROUSSILLON	54	23	6	2	85
LIMOUSIN	19	10	13	2	44
LORRAINE	134	118	53	11	316
MARTINIQUE	6	3	0	0	9
MIDI-PYRENEES	27	25	25	5	82
NORD-PAS-DE-CALAIS	45	36	43	13	137
PAYS-DE-LA-LOIRE	92	128	77	18	315
PICARDIE	43	25	35	8	111
POITOU-CHARENTES	50	33	16	6	105
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	56	81	46	8	191
REUNION	7	10	0	0	17
RHONE-ALPES	154	109	59	17	339
Total France	1483	1259	889	211	3842
Pourcentage	38.60 %	32.77 %	23.14 %	5.49 %	100 %

Le Trophée du Département Fleuri en 2010

Le **Trophée du Département Fleuri** décerné pour cinq ans concerne **17** départements :
le Bas-Rhin, les Côtes d'Armor, la Côte d'Or, le Haut-Rhin, La Haute-Savoie, les Landes, le Loiret, la Mayenne, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, le Rhône, la Seine-Saint-Denis, la Saône-et-Loire et la Vendée.

Résultats régionaux 2011

Attribution d'une fleur pour :

Athée-sur-Cher
Le Petit-Pressigny
Limeray
Parçay-Meslay
Rochechouart
Villaines-les-Rochers

Attribution d'une deuxième fleur pour :

Larçay
Villiers-au-Bouin

Attribution d'une quatrième fleur pour :

Avoine

BILAN GENERAL 2011

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>Athée-sur-Cher</u> <u>Le Petit-Pressigny</u> <u>Limeray</u> <u>Parçay-Meslay</u> <u>Roche-corbon</u> <u>Villaines-les-Rochers</u> Abilly sur Claise Azay le Rideau Château Renault Cinq Mars la Pile Esvres sur Indre Fondettes La Chapelle sur Loire La Riche Ligueil Luynes St Antoine du Rocher St Pierre des Corps Ste Maure de Touraine Savonnières	<u>Larçay</u> <u>Villiers-au-Bouin</u> Ballan-Miré Beaumont en Véron Bourgueil Chambray les Tours Chaumussay Ferrière sur Beaulieu La Ville aux Dames Langeais Veigné	Amboise Bléré Chédigny Descartes Joué les Tours Loches Montlouis sur Loire Saint Avertin	<u>Avoine</u> S ^t Cyr sur Loire Tours

Le jury régional est passé dans seulement 50% des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, Abilly-sur-Claise, Amboise, Azay-le-Rideau, Ballan-Miré, Beaumont-en-Véron, Bléré, Bourgueil, Chambray-les-Tours, Château-Renault, Chaumussay, Chédigny, Cinq-Mars-la-Pile, Descartes, Esvres-sur-Indre, Ferrière-sur-Beaulieu, Fondettes et Joué-les-Tours, n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2012.

Soit 42 communes labellisées sur 277 78 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.

	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
Indre et Loire	20	11	8	3	42

Bilan technique

**Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de
Touraine**



2011, une année mi-figue, mi-raisin, autant par le climat que l'épanouissement des végétaux en été. Il a fallu attendre septembre pour apprécier le fleurissement estival qui a assuré un décor fort longtemps. Il n'était pas rare de trouver encore quelques jardinières estivales en bon état début janvier. Fait très exceptionnel !

Les jachères ont eu des difficultés à lever de part les mois d'avril et mai très secs. Elles étaient, pour celles ayant résisté, bien fleuries en septembre-octobre.

L'embellissement évolue, se structure à partir d'une base arborée et arbustive. Les espèces se hiérarchisent, les aménagements sont de plus en plus cohérents avec les lieux et leurs utilisations. Beaucoup de réflexion pour résoudre les problématiques d'entretien et d'arrosage. Les paillages, les plantes couvre-sol, les remplacements des jardinières en massifs au sol sont de plus en plus mis en place. Nous pouvons apprécier des aménagements durables par des vivaces et arbustes sans pour cela délaisser les plantes herbacées saisonnières dans les centres-bourgs et centres-villes.

Un fléau en 2011, le mildiou sur impatiens à massif exterminant toutes nos plantes dans un laps de temps très court. Ne pas remettre d'impatiens dans les mêmes emplacements.

Les chartes « zéro phyto », agenda 21 mises en œuvre dans certaines villes n'ont pas été contraire à la qualité des espaces sauf quelques exceptions. Nos villages et villes de moins de 1 000 habitants sont à féliciter de part la qualité d'entretien des espaces publics sans phyto. Attention au choix des végétaux méditerranéens risquant à long terme de modifier nos paysages tourangeaux et en conséquence la biodiversité.

Les paillages à la plantation sont préconisés à condition qu'ils soient biodégradables, sinon, dans le cas de la bâche tissée, la retirer dans les 3 ans après la pose. Les paillages organiques fluides permettent le réapprovisionnement en matière organique, assurent le recyclage, réduisent les frais de transport et de gestion. Cependant, ils doivent être sains, d'épaisseur cohérente suivant les végétaux présents et il faut penser à alterner les origines de ces paillages au fil des années.

Dans certaines villes, des plantations de rosiers arbustifs sarmenteux apportent la couleur, la verticalité. Il est indispensable de les associer avec d'autres arbustes, plantes vivaces qui permettent de combler les périodes peu esthétiques du rosier, d'attirer des auxiliaires réduisant l'invasion des ravageurs. Mais attention, ne dépassant en quantité les 10% de patrimoine végétal de la ville et enlevons-nous de la tête que le rosier est sans entretien au même titre que la plante vivace.

Un effort d'information, de vulgarisation auprès des particuliers est nécessaire vis-à-vis des critères d'appréciation des jardins visibles de la rue, avec une démarche éco-jardinage, dans le cadre du concours des maisons fleuries.



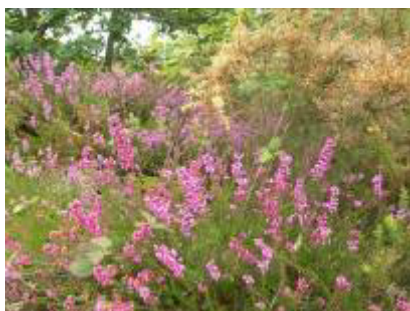
CINAIIS **Prix départemental de 1^{ère} participation 2011**

Claude Morin, Adjoint au Maire

Petite commune de 450 habitants, nommés cinaisiens, cinaisiennes, située à 4 km de Chinon, sur la rive gauche de la Vienne. Elle s'étend sur une superficie de 877 hectares dont 400 répartis en bois et lande, dit « le Camp des Romains ». L'autre partie, constituée de prairies naturelles et peupleraies inondables par les crues de la Vienne. Reste 477 hectares en terre agricole et cultivée par des agriculteurs des communes avoisinantes. En effet, Cinais, 1^{ère} commune de la communauté de commune de la rive gauche de la Vienne, ne possède plus d'agriculteurs. Cependant, Cinais reste une commune économiquement dynamique puisqu'elle accueille 1 plombier, 1 cabinet d'infirmières, 3 peintres en bâtiment, 1 restaurant, 1 graveur sur verre, 1 ferme avicole, 1 école et une boulangerie en attente de repreneur.



La commune de Cinais possède un lieu atypique, appelé « le camp des romains ». Nous pouvons y trouver une flore végétale très riche et diverse. Il a été répertorié 25 essences de bruyères, ciliées et callunes ... On peut y découvrir une pierre levée puis les pierres de St Martin. La légende raconte que l'une des pierres porte l'empreinte du pas de la mule de St Martin et l'autre l'empreinte du siège de St Martin. Grâce aux nombreux sentiers pédestres, les randonneurs peuvent admirer ce site chargé d'histoires



Le centre du village, lui, est blotti contre le coteau formé par ce « camp des romains ». Orienté plein sud, il s'étire sur une longueur de 1km entre la rue des palmiers et la rue du haut bourg. La rue des Palmiers a toujours été fleurie par quelques parterres de fleurs répartis ça et là le long de son parcours. Le fleurissement du centre bourg a véritablement pris naissance en 2007 avec sa réhabilitation. L'embellissement tel qu'il est connu aujourd'hui, s'est trouvé dynamisé par l'embauche d'un jeune jardinier qui a mis tout son cœur à l'ouvrage. Il a carte blanche pour le choix des fleurs et des plantes. Il exerce ses talents sur 9 communes de la rive gauche de la Vienne dont 3 principales : Cinais, Léré et La Roche Clermault. Il consacre en moyenne une journée par semaine à la commune de Cinais.



Jusqu'à ce jour, les cinaisiens méconnaissaient le concours du village fleuri. Aujourd'hui, suite à des démarches, 2 habitants ont répondu favorablement à la participation au concours fleuri.

SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

*Yves Porcher, responsable des équipes Espaces-Verts
de la ville de Saint Barthélemy d'Anjou (49)*

Département : Maine et Loire

Superficie : 1458 hectares

Nombres d'habitants : 8200

1 centaine d'associations et clubs (4 complexes sportifs ,1 stade d'athlétisme, 1 piscine et 1 centre équestre)

1 théâtre 350 places et 1 médiathèque

3 parcs d'activités et de services avec 500 entreprises

7 exploitations agricoles sur 350 hectares



1^{ère} Fleur en 2004

Prix des Jardins Familiaux « Colette Péan »
en 2010

Espaces verts : Divisés en 4 secteurs en
management participatif

Service espaces verts : 11 agents

Surface pelouses : 56 ha

Espaces boisés : 21.81 ha

Massifs floraux : 950m² (9800 annuelles, 5600
bisannuelles et 9500 bulbes)

Surface Arbustes : 4.5 ha (diversité plus de 300
taxons (genre, espèce et cultivars)

Arbres tiges de parcs : 900 (58 taxons)

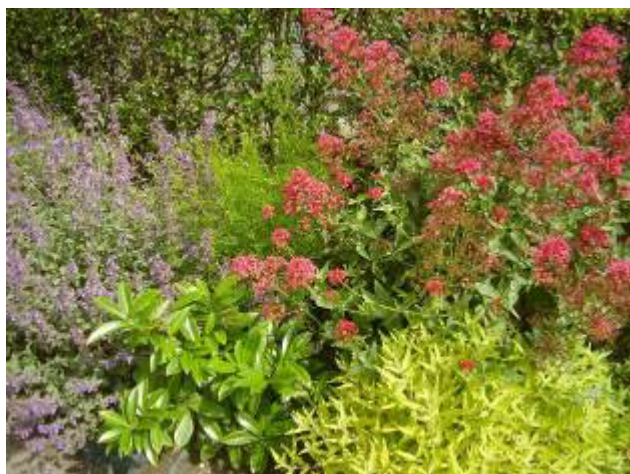
Arbres tiges de voirie : 1100 (37 taxons)

Jardinières : 50

Bacs de rue : 53



Gestion différenciée : Suite à une demande des élus, nous avons commencés en 2007 avec une formation du CNFPT avec les communes voisines .Après informations auprès des habitants par le biais du magazine local, nous avons commencées une gestion « optimisée ». Le végétal, choix en fonction de son entretien et de ses besoins avec paillage minéral ou végétal. Le fauchage de certains parcs, afin de favoriser la biodiversité. La diminution des produits phytosanitaires, paillage, roto fil et binette (désherbage collectif des 30 personnes du service technique pour le désherbage des 60 km trottoirs de la commune).



La gestion de l'eau, gazons moins arrosés, alimentation des massifs floraux par tuyaux goutteurs et intégration de vivaces dans les plantations.

Jardins familiaux : Déplacés en Mars 2010 sur le site de la Reux, avec 52 parcelles de 80 à 200m² pour un total de 8100m². Les cabanes de jardin sont équipées de récupérateur d'eau, chaque jardin possède

un composteur et un point d'eau avec compteur individuel.

Concours : Maisons et balcons Fleuris : 41 participants jury mi-juillet
Ecofolies, manifestation communale associant écologie et spectacles fin juin.





Embellissement de nos villes et villages

Fleurs et nature

Maryse Friot, présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

Continuons de fleurir nos villes et villages : nouvelles attentes et nouvelles contraintes

Embellissement -Verdissement
Ambiance et Développement Durable

Un peu d'Histoire

- 1903: l'Urbaniste Eugène-Alfred Henard , utilise pour la première fois le terme d'Espaces Verts
- 1972: la conférence de Stockholm 1er sommet de la terre et prémices d'une notion d'écosystèmes urbains
- 1977, la ville de Paris s'engage dans la création de parcs ou de squares à moins de 500 m de chaque habitation.
- 1980, la ville de Rennes met en place la gestion différenciée
- 1987, Mme Gro Harlem Brundtland, publie « notre avenir à tous » avec une notion de Développement Durable
- 1992, le sommet de Rio met à jour un programme de protection de la biodiversité et des changements climatiques

Le Concours des villes et Villages fleuris



Le Fleurissement

- Il s'applique au domaine public de la ville et des quartiers
- Il apporte couleurs - volumes - ambiances
- il valorise l'image de la ville



Le Fleurissement évolue...



Les 4 saisons



La technicité et savoir faire...



Les potées permanentes



La demande des Français en 2011

- Espaces de vie harmonieux
- Espaces très naturels
- Espaces équipés de structures ludiques
- Espaces dégagant un sentiment de bien-être



La ville verte, naturelle et spontanée

Conséquences

Les services espaces verts doivent :

- Répondre aux besoins des habitants
- Avoir une approche de développement durable
- Avoir une capacité d'expertise des espaces à aménager et/ou à gérer
- Concilier les pratiques horticoles à des pratiques écologiques
- Nature-Biodiversité-Pérennité-Economie et esthétique sont liés et indispensables à la réussite

En gardant l'authenticité de l'embellissement de nos villes françaises, caractéristique de notre terroir. Attention aux Aménagements paysagers stéréotypés européens.

Embellissement de nos villes 2010-2020

Hiérarchisation de nos espaces

Adaptation de la végétation

- aux paysages naturels des lieux
- aux utilisations
- aux usagers

Gestion de l'eau

Gestion des déchets

Limitation des intrants et élimination des pesticides ...

Une plante : plusieurs utilisations

Zonage et gestion des espaces

Plusieurs catégories (de 3 à 6)

- Gestion très soignée des espaces verts fleuris et de très grande qualité
- Gestion soignée des espaces verts arrosés et un peu fleuris
- Gestion extensive des espaces verts non arrosés
- Gestion réduite des espaces verts naturels aménagés
- Gestion très limitées des espaces forestiers, naturels
- Gestion de zone champêtre

Les plantes herbacées dans toutes les catégories



La ville, retour d'antan, recherche d'ambiance

Embellissement naturel

Campanula muralis
et Adiantum trichomanes



Les murs, les puits, les lavoirs, les pieds de murs



Les sous-bois : végétaux naturalisés

Les plantes mises en scène

Les plantes bulbeuses vivaces

Les fougères : Situation de sous-bois, orée de bois, zone sèche et ombrée

Les vivaces en aménagement permanent

Les Vivaces et leur ambiance



Les vivaces et l'aménagement d'Antan

Les carreaux
Plantes médicinales
Plantes officinales
Plantes condimentaires
Bouquetier

Les Graminées



Embellir nos villes

Tout est possible

Il faut choisir les bonnes plantes au bon endroit

Il faut agir en tant qu'éco-responsable vis à vis environnement

Le jardinier doit poursuivre ses actions de vulgarisation

Vis à vis de la population

Le jardinier est artiste

Le jardinier met en valeur sa ville et le patrimoine

Le jardinier perdure les techniques du jardinage : mosaïque , massifs traditionnels ...



Privilégions la diversité variétale et plusieurs scènes paysagères à travers la ville

La gestion différenciée et durable des arbustes d'ornement

*Jac Boutaud, responsable de la gestion du patrimoine arboré de la ville de Tours,
Association des Arbusticultures*

Entretien ou gestion ?

De l'entretien intense et homogène à la gestion différenciée durable des espaces végétalisés

- Pendant très longtemps, on a entretenu tous les jardins et autres espaces végétalisés avec un grand savoir-faire très horticole, bien adapté aux jardins soignés.



- Maintenant, pour répondre aux contraintes de moyens, pour améliorer la qualité paysagère, pour mieux prendre en compte les impacts environnementaux, pour satisfaire les attentes sociales, on adapte l'intensité et la nature des entretiens à chaque espace végétalisé, on fait évoluer ces derniers : on adopte une gestion différenciée aussi durable que possible.

En plus de son savoir-faire horticole et paysager traditionnel, le jardinier doit donc intégrer la dimension environnementale.



Les arbustes dans les espaces verts

Des coûts de gestion importants

- les arbustes représentent
 - entre le quart et la moitié du temps d'entretien global des espaces verts, dont 40% pour les seules tailles
 - 75% des rémanents ligneux produits (le reste provient des arbres) ; 37% de l'ensemble des produits végétaux (tailles, feuilles, déchets de tontes...)



- les principales causes de ces coûts de gestion
 - des débordements latéraux et / ou hauteur trop importantes nécessitant des tailles de maintien de volume (les ¾ des tailles !)
 - de forte densité nécessitant des tailles de cohabitation sous peine d'étiollement ou mortalité
 - la gestion complexe des adventices herbacées et ligneuses



Concevoir des massifs d'arbustes

Paramètres à prendre en compte à l'échelle du massif

- rôles du massif (agrément, décor, écran visuel, barrière...)
- gestion envisagée (code 1 à n...) et actions correspondantes
- volume à respecter (largeur et hauteur)
- contraintes pour réaliser l'entretien (accessibilité, circulation...)
- pressions exercées (traversée, vandalisme...)
- contraintes spécifiques (sol, climat, pollutions, public fragile...)
- arrosage d'entretien ou non
- ...



Paramètres à prendre en compte pour choisir et associer les arbustes

- composition mono ou plurispécifique (incidences paysagères et sur la gestion plus ou moins lourde et complexe)
- dimensions (hauteur et largeur) adaptées au volume à ne pas dépasser, sauf si volonté de tailles architecturées (en codes 1 et 2 uniquement)
- aptitude à s'étaler (marcottage, drageonnage, stolonnage) par rapport à la hauteur acceptable, la colonisation hors massif, l'envahissement des autres essences présentes...
- dynamique de croissance, rapidité à atteindre la hauteur maximale
- longévité et résistance à la concurrence
- ...



Paramètres à prendre en compte pour disposer les arbustes

- densité compatible avec le développement moyen à terme de chaque essence, pour éviter l'étiollement et le vieillissement prématuré, ou les tailles de cohabitation
 - planter dense pour un effet immédiat, puis éclaircir par arrachage ou avec des tailles affaiblissantes
 - intercaler des plantes de faible longévité (arbustes, vivaces) entre les arbustes définitifs plantés au bon espacement



- en massif plurispécifique, possibilité de passer d'une juxtaposition au stade juvénile (toutes les plantes sont à la même hauteur) à une superposition lors de la maturité (les plus grandes surplombent les plus petites), en respectant les hauteurs acceptables en périphérie de massif
 - les plantes basses doivent supporter le couvert des plus grandes
 - la composition paysagère doit anticiper cette évolution d'image pour que l'effet soit toujours optimal



Paramètres à prendre en compte pour l'entretien du sol

- absence d'adventices vivaces dans la terre en place ou d'apport
- maintien à terme d'un sol nu ?
- couverture ou non avec des plantes tapissantes (vivaces ou ligneuses) ?
- paillis provisoire pour les couvre-sol ou bien permanent ; paillis organique à renouveler ou non dégradable à maintenir ?
- ...



La problématique du pied des arbustes

Différents types de couverture du sol

- sol nu
 - entretien uniquement manuel (binage, sarclage) : long et pas excellent sur le plan agronomique
 - entretien chimique généralisé (préventif + curatif) : rapide mais très mauvais sur le plan agronomique, très polluant et dangereux, souvent impossible légalement



- sol couvert (= paillé, mulché...)
 - matériaux synthétiques (toile, film...) : simple mais pas esthétique, mauvais sur le plan agronomique
 - minéral (gravier, ardoises...) : esthétique si bien choisi, mais rechargement nécessaire, problème des adventices vivaces ou grandes
 - organique à décomposition lente (écorces de pin...), moyenne (broyats de bois...), rapide (paille...) : excellent sur le plan agronomique et possiblement esthétique, mais rechargement nécessaire, problème des adventices vivaces ou grandes, asphyxiant en sols lourds



- sol végétalisé avec des plantes couvre-sol
 - ligneux
 - caducs (*Berberis thunbergii* 'Green Carpet'...)
 - Persistants buissonnants (*Berberis buxifolia* 'Nana'...) ou sarmenteux (*Hedera*...)
 - vivaces persistantes (*Pachysandra*...) ou non (*Trifolium*...)



Bon sur le plan agronomique et souvent esthétique, mais problème des adventices vivaces, concurrence possible avec les arbustes pour le sol et l'espace aérien,



La taille d'entretien : une démarche réfléchie

- analyse des contraintes du site et du paysage
 - comment est considéré l'espace concerné, dans la gestion différenciée ?
 - dans quel type de jardin ou d'aménagement ?
 - quelle est la pression exercée par la fréquentation du site ?
 - dans quel type de structure végétale sont plantés les arbustes à tailler ?
 - quels sont les rôles des composants végétaux sur le site ?
 - quelle est la densité de la plantation ?
 - quelle est la distance de la plantation aux limites accordées au végétal ?
 - les conditions de milieu sont-elles favorables pour les arbustes ?



analyse du végétal

- quelles sont les caractéristiques de l'essence ?
 - déterminer l'essence,
 - caractéristiques à l'âge adulte
 - type de développement (basitome, médian, acrotone)
 - rapidité de croissance,
 - intérêts décoratifs
 - période de floraison si décorative
 - localisation de la floraison le cas échéant
- dans quel état est le végétal considéré ?
 - stade de développement
 - architecture actuelle
 - vigueur des dernières années
 - état sanitaire...



- choix d'un mode de conduite
volume non stable (évolutif)
→ forme naturelle (développement complet selon les seules contraintes environnementales)
→ forme libre-accompagnée (forme d'apparence naturelle avec des techniques de taille adaptées selon les parties du végétal)

volume « stable »

- forme architecturée (forme prédéterminée)
 - forme de charpente (action sur la structure)
 - volume constitué par « l'enveloppe » des rameaux feuillés

volume stable et (ou) évolutif

- forme mixte (plusieurs modes de conduite différents sur la même plante)

- « techniques » de taille
choix à faire en fonction du végétal lui-même, puis de son aspect décoratif et de son rôle dans l'aménagement

- taille de sélection d'axes (respect de la dominance apicale)
→ éclaircie = suppression d'axes entiers sur souche ou d'axes dominés
→ diminution = suppression d'axes au niveau d'un relais potentiel existant
→ diminution / éclaircie = combinaison de diminution et d'éclaircie
- taille de réduction d'axes (suppression de la dominance apicale)
→ taille sur un plan pour maintenir la forme = tonte
→ taille sur des axes pour maintenir la structure, sans relais potentiels
 - taille avec ou sans prolongement en maintenant les axes d'origine
 - taille sur axes renouvelables, les plus anciens étant renouvelé
 recépage = suppression de tous les axes au ras du sol

Les différents types de taille des arbustes

- la non taille
En l'absence de contraintes de volume et de densité, la plupart des végétaux ligneux ne demandent pas de taille particulière.

Compatible avec toutes les catégories d'espaces (soignés, secondaires, extensifs).

Seules quelques essences vieillissant mal sur le plan esthétique quand elles ne sont pas taillées (Lavandes et *Cytisus* en particulier) nécessitent des interventions dans les espaces soignés ou secondaires.



Les avantages de la non taille sont nombreux :

- économie de temps et d'énergie,
- stabilité paysagère des plantations,
- expression optimale de la diversité variétale,
- amélioration de la biodiversité



- les tailles de sélection

La taille d'éclaircie, pour les plantes buissons ramifiés surtout, cherche à :

- conserver la forme et la structure naturelle de la plante
- remplacer les branches âgées (moins florifères ou aux feuilles ou écorces moins colorées) par de jeunes rameaux plus intéressants
- maîtriser le volume de la plante.



- la taille d'éclaircie après floraison

Elle s'applique aux arbustes basitones à floraison printanière. Elle se fait pendant la période de 1 mois qui suit la fin de la floraison.



- la taille d'éclaircie hivernale

Elle s'applique aux arbustes basitones à floraison estivale, à feuillage ou à rameaux décoratifs.

Elle remplace la taille d'éclaircie après floraison, avec de très bons résultats.



- la taille de diminution

Elle s'applique aux « petits arbres » en général.

L'objectif est de :

- contenir le volume des plantes, sans toutefois leur enlever leur port naturel ni les transformer en pseudo-topiaires, en taillant à chaque fois sur un rameau servant de relais potentiel.



- la taille de diminution / éclaircie consiste à :
 - supprimer les branches les plus âgées sur la souche ou la base de la charpente,
 - puis à diminuer la longueur des branches restantes en coupant l'extrémité juste au-dessus d'une ramification qui sert de relais potentiel (tire-sève)
 - ne pas enlever plus du quart des branches pour ne pas déstabiliser celles qui restent, ni supprimer plus de la moitié du volume.



Selon les contraintes de volume et les espèces, la périodicité sera de 1 an ou de plusieurs années.

Intervention après floraison printanière ou hivernale.

- Les tailles de réduction

La tonte

C'est la technique adaptée aux haies régulières et aux topiaires.

Ses objectifs sont de :

- maintenir strictement le volume et la forme définis,
- densifier au maximum la végétation périphérique de la plante ou de l'ensemble, en évitant les trous.

La tonte s'applique à tous les végétaux volontairement conduits en topiaire ou haies régulières. Certaines essences sont cependant plus adaptées, de part leur mode de développement et leur croissance : ramifications denses, rameaux fins, vigueur modérée, petites feuilles (buis, ifs, charmes...)...



- la taille de réduction sur axes renouvelables

Pour les buissons ramifiés, la taille consiste à

- supprimer à leur base les branches les plus anciennes et les branches frêles,
- raccourcir quelques branches jeunes et vigoureuses qui vont former une charpente
- temporaire, en leur enlevant de la moitié aux trois quarts de la hauteur.

La charpente établie chaque année est donc provisoire car régulièrement renouvelée



- la taille de réduction sur prolongement

Pour les « petits arbres » à floraison estivale, à feuillage ou rameaux décoratifs, la taille consiste à

- supprimer les rameaux apparus le long des charpentes par une coupe à leur base.
- raccourcir les prolongements portés par les branches formant la charpente, en leur conservant quelques cm de longueur
- occasionnellement supprimer quelques branches de la charpente pour éclaircir l'arbuste

La charpente établie au fil des années est donc globalement définitive

- la taille de réduction sans prolongement

Pour les « petits arbres » à floraison estivale, à feuillage ou rameaux décoratifs, la taille consiste à

- supprimer tous les rameaux à leur base, au même point chaque année, sur la « tête de chat » qui se forme petit à petit
- occasionnellement supprimer quelques branches de la charpente pour éclaircir l'arbuste

La charpente établie au fil des années est donc globalement définitive



- Le recépage

- le recépage annuel

Il vise à obtenir des rameaux vigoureux, portant selon les cas des inflorescences plus grandes, des feuilles plus grandes et colorées, ou ayant une écorce bien colorée

Il cherche aussi à renouveler toute la partie aérienne et à maîtriser le volume de la plante.

Cette taille se fait pendant l'hiver essentiellement.

Pour les arbustes presque vivaces et une partie des buissons ramifiés, la taille consiste à rabattre les branches au plus près du sol.



- le recépage occasionnel

Ses objectifs sont :

- renouveler la partie aérienne, pour améliorer ses caractères décoratifs
- restructurer des plantes ayant subi des tailles inadaptées par le passé.
- maîtriser le volume de la plante.

Cette taille hivernale s'applique à pratiquement tous les végétaux, dans la mesure où ils la supportent.

Cette taille ne doit pas être pratiquée sur des végétaux ne rejetant pas bien de souche : Lavandes, Genêts à balai, Cistes....

- la taille de mise en valeur de la forme

Ses objectifs sont de :

- Mettre en valeur par la taille les spécificités intéressantes de certains arbustes
- Branches principales tortueuses
 - Écorce ancienne décorative
 - Branches étalées...
- Créer un décor ou une ambiance particulière avec les arbustes au sein d'un jardin
 - Plantes en forme pittoresque
 - Aspect « asiatique »...



La taille consiste à :

- supprimer des rameaux qui banalisent ces formes
- éclaircir les parties trop denses, afin de donner de la transparence
- Maîtriser la longueur et la direction des branches...

Les tailles à éviter

- les tailles pénalisantes pour les végétaux et leur esthétique
 - pour la plupart des essences, les tailles de réduction hautes effectuées de façon répétée au dessus de la moitié de la hauteur modifient leur développement normal et leur potentiel décoratif
 - perte de la basitonie et vieillissement



- perte de la coloration des rameaux
- perte de la floraison printanière
- perte de la qualité paysagère
- problèmes sanitaires avec les tailles mécanisées
- perte de savoir-faire
- perte de temps par rapport à une taille raisonnée



Gestion différenciée et durable des arbustes

Les tailles d'entretien des arbustes s'adaptent à la gestion différenciée

Type d'espace	Non taille	Recépage annuel	Recépage périodique	Eclaircie sur souche hivernale	Eclaircie sur souche post floraison	Diminution / éclaircie hivernale	Diminution / éclaircie post floraison	Haies régulières tondues	Topiaires tondues
Espaces soignés	oui	oui	non sauf accident	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle	plusieurs fois / an	plusieurs fois / an
Espaces secondaires	oui	oui	oui	annuelle ou bisannuelle	non	annuelle ou bisannuelle	non	annuelle ou bisannuelle	structure inadaptée
Espaces extensifs	oui	non	oui	non	non	non	non	structure inadaptée	structure inadaptée

exemple du Forsythia :

- espace soigné objet de soin intensifs
 - pas de taille si en isolé
 - taille d'éclaircie sitôt floraison, chaque année
- espace intermédiaire
 - pas de taille si en isolé
 - taille d'éclaircie hivernale, tous les 1 à 2 ans
- espace extensif
 - pas de taille si en isolé ou en massif peu dense et non colonisé
 - recépage périodique, tous les 5 à 10 ans

Limitation des interventions de taille et du volume de rémanents

- Eclaircir les massifs plutôt que de tailler dans le but de faire cohabiter des arbustes trop serrés



- Supprimer et remplacer plutôt que de réduire de façon répétée, que ce soit en hauteur ou en largeur,
- Augmenter la surface du massif en débordant sur la pelouse plutôt que de tailler les arbustes de périphérie...



Conclusion

La gestion des arbustes dans les espaces végétalisés

- beaucoup d'améliorations à attendre, sur les plans paysagers, économiques et environnementaux
- pas de solution miracle passe-partout, chaque cas est particulier (notion même de gestion différenciée !)
- la gestion est à prendre en compte dès la conception
- la gestion doit respecter la conception
- sauf cas particuliers, les tailles raisonnées légères sont compatibles avec un meilleur résultat paysager





Requalification paysagère du cimetière de la République

Conception, réalisation et gestion

**Aurélié BERTIN, responsable du service des Parcs et Jardins
de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire**

Une étude complète paysagère a été réalisée par un architecte urbaniste et une paysagère. Certaines idées ont été retenues. (juin 2010)

Diagnostic

Les points forts :

- une situation centrale dans la ville
- des monuments remarquables porteurs d'Histoire

Les points faibles :

- un espace très minéral
- un désordre végétal
- une accessibilité difficile aux personnes à mobilité réduite
- une absence d'identité des défunts dans un espace trop commun et trop dense
- des verrues ponctuelles



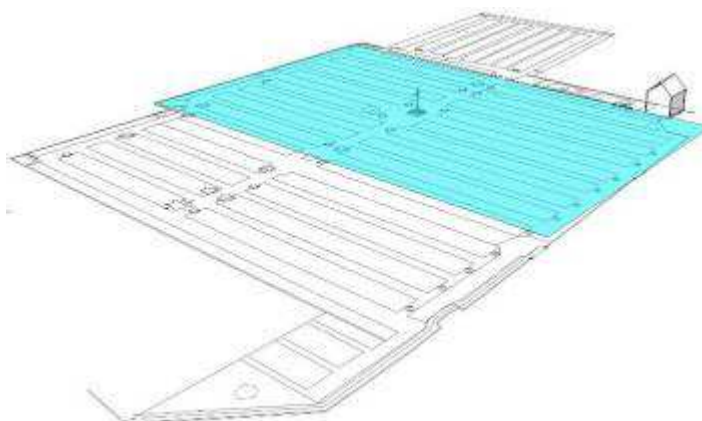
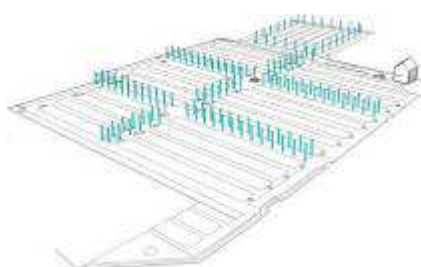
Conclusion : un cimetière traditionnel dense et sans identité

Historique du site

Proposition : les formes

1 – les colonnades

Les colonnades hiérarchisent les allées, accentuent les effets de perspectives. Elles soulignent la géométrie du lieu et son tracé initial.



2 – les carrés

Délimitation des parcelles par des structures habillées de plantes grimpantes. Végétalisation des interstices entre les concessions par des plantes couvre-sols aromatiques (différentes variétés de thym).

3 – les pyramides

Relief de pyramide obtenu par un jeu de structures câblées à différentes hauteurs. La pyramide souligne la singularité de cette partie du site qui n'est pas inscrite dans le tracé régulier original et dans la rythmique parcellaire.



4 – la galerie

Structure métallique créant un passage déambulatoire commun. Union entre toutes les parties. Lieu de rencontre. Lieu couvert et ombragé l'été. Lieu de méditation ou de repos.

5 – le jardin du souvenir

Situation actuelle : arbustes à feuillage caduc, envahissants, peu attractifs, nécessitant beaucoup de taille compte tenu de l'espace restreint.

Proposition : remplacement par des vivaces de hauteur variable, feuillage persistant pour la plupart, gris argenté.



Proposition : la toponymie

Une humanisation de la toponymie, associant chaque ou lieu non plus à des numéros mais à des noms de poètes, d'écrivains ou de philosophes qui ont sublimé la mort.

Seront bien évidemment présents les écrivains ayant vécu dans la commune : Anatole France, Henri Bergson, Charles Alexis Clérel de Tocqueville...

Proposition : le cheminement

Réduction de l'emprise des allées à 3 m, avec des espaces verts de part et d'autre (largeur variable selon emprise actuelle des allées).

Revêtement en béton bitumineux de synthèse couleur claire, avec système de drainage latéral.

Bordure en calcaire.

Principes d'aménagement retenus (octobre 2010)

- hiérarchisation des allées
- végétalisation des espaces libres en extrémité de tombes
- accompagnement végétal du jardin du souvenir et du cimetière des enfants
- renouvellement du mobilier
- construction de deux nouveaux ossuaires

Réalisation des aménagements (avril 2011)

- choix techniques (revêtement de sol, ossuaires)
- palette végétale
- mobilier (bancs, fontaines, cache-container, bornes)
- photos des réalisations
- coût des aménagements

Réfection des allées principales : choix du revêtement de sol

Revêtement en graviers blancs (calcaire des charentes, granulométrie 6/12) dans une structure alvéolaire en nid d'abeille (type nidagravel), accessible aux personnes à mobilité réduite, supportant une charge de 150 tonnes/m². Encadrement par des bordures en granit gris clair du Portugal.

Réalisation de 2 ossuaires (novembre 2011)

Assemblage au mortier colle de 2x3 caveaux en béton préfabriqués, avec trappe de visite sur le caveau supérieur. Dimension d'un ossuaire : hauteur 2 m, longueur 2.50 m, largeur 2 m. Volume 7m³.

Choix variétal

Colonnades :

Cupressus sempervirens 'Totem'

Symbolique fort du cyprès, développement moindre qu'un autre cyprès, absence de fructification. Ancrage de la motte et tuteurage simple.

Extrémité de rangées de tombes :

Vivaces et arbustes à floraison blanche, rose ou bleue, à feuillage persistant, plutôt gris argenté.

Lavandula angustifolia 'Hidcote', *Citrus x skanbergii*, *Euphorbia characias* subsp. *Wulfenii*, *Perovskia* 'Blue Spire', *Salvia palaestina*, *Anthyllis barba-jovis*, *Artemisia lanata*, *Antirrhinum glutinosum*.



Bandes arbustives le long du mur (orientation nord)

Arbustes de terre de bruyère et vivaces à feuillage persistant.

Rhododendron 'El Camino', *Azalea jap.* 'Kermes rosa', *Calluna vulgaris* 'Peter Sparkers', *Euphorbia characias* 'Wulfenii men', *Heuchera* 'Strawberry Swirl', *Hostas* diverses.



Choix du mobilier

Coût des aménagements (TTC) : 285 000 €

Gestion des cimetières : deux cimetières à entretenir. Deux agents à temps plein.

Entretien : désherbage manuel dans les massifs d'arbustes et de vivaces.

Désherbage chimique sur les surfaces minérales (allées et espaces entre tombes).

Ratissage régulier des allées sablées.

Souffleurs pour les écorces de pin.

Entretien extensif pour les grandes zones engazonnées.

Épidémiosurveillance en Zones Non Agricoles ~ Présentation de l'organisation de la filière en région Centre ~

Maryse Mérieau

Le principal usage des pesticides est la protection des cultures, on parle alors de pesticides à usage agricole. Les pesticides sont aussi largement utilisés pour des usages non agricoles, dans des zones dites non agricoles (ZNA), afin de lutter notamment contre des espèces végétales jugées envahissantes pour des raisons de sécurité (infrastructures de transport) ou dans le cadre d'aménagements paysagers (parcs et jardins).

Le plan Ecophyto 2018, issu des travaux du Grenelle Environnement menés en 2008, vise la réduction de 50%, si possible, de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Pour y contribuer, ce plan prévoit notamment la mise en place de réseaux régionaux d'épidémiosurveillance qui permettent de suivre l'évolution des organismes nuisibles sur le territoire afin de raisonner les interventions phytosanitaires et de surveiller l'arrivée ou la progression des organismes nuisibles réglementés ou émergents.

En région Centre, le pilotage de l'ensemble du dispositif est assuré par la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre au travers d'un comité de pilotage (COPIL) réunissant les principaux acteurs et d'une animation technique interfilière assurée par Thierry Bordin. A ce jour, quatre réseaux (grandes cultures, légumes, arboriculture et viticulture) sont effectivement à l'œuvre en région et regroupent au total 18 filières du monde agricole. Au printemps 2011, la mise en place et l'animation du réseau d'épidémio-surveillance de ZNA ont été confiées à la FREDON Centre.

1. CARACTERISATION DE LA FILIERE « ZONES NON AGRICOLES » EN REGION CENTRE

En 1^{er} lieu, il convient de préciser que les filières de production et de revente de végétaux d'ornement (pépiniéristes et horticulteurs mais aussi jardineries) ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante de la filière ZNA. En effet, bien que produisant des plantes ornementales, leurs impératifs de production en font des activités agricoles à part entière. Une filière pépinière – horticulture sera d'ailleurs mise en place en 2012.

La filière ZNA en région Centre doit donc comprendre tous les espaces verts (= espaces destinés à l'agrément et plantés de fleurs, d'arbres ou engazonnés) dans lesquels des produits phytosanitaires à usage non agricole sont susceptibles d'être utilisés.

Il s'agit donc des parcs, des jardins mais aussi des voiries et réseaux de transports gérés par les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces verts. En région Centre, on dénombre ainsi 1850 communes et plus de 1000 paysagistes et professionnels de l'entretien des parcs et jardins.

Les jardins familiaux et les jardins des particuliers représentent une part non négligeable des espaces non agricoles susceptibles de recevoir des pesticides à usage non agricole. Une attention toute particulière doit par conséquent être portée à ces utilisateurs non professionnels.

Enfin, il convient de laisser une place à la problématique des gazons (terrains de sport enherbés, golfs (environ 30 en région Centre), hippodromes (environ 10 répartis sur les 6 départements)...) qui constituent une spécificité des zones non agricoles en terme d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

2. SPECIFICITES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU D'EPIDEMIO-SURVEILLANCE EN ZNA

Le nombre très important de végétaux non indigènes plantés en ZNA font de ces zones une source potentielle d'introduction d'organismes nuisibles réglementés ou émergents mais aussi d'organismes potentiellement invasifs. Une attention toute particulière devra par conséquent être portée sur la formation, dans ce domaine, des observateurs de ce réseau afin de détecter précocement de tels organismes.

Les espaces verts ont également la spécificité de recevoir du public. Par conséquent, le suivi de certains ravageurs (chenilles urticantes) et/ou maladies (maladie de la suie de l'érable) pouvant représenter un danger pour la santé publique est particulièrement important d'autant plus que certains de ces organismes sont réglementés.

La notion d'impact sur le rendement et la qualité des productions végétales n'existe pas aussi clairement dans les ZNA que dans les « zones agricoles ». Cependant certains organismes peuvent mettre en péril des peuplements végétaux dans leur globalité (cas de la mineuse du marronnier ou de la graphiose de l'orme) et certains lieux de prestige ont des impératifs techniques très contraignants pour sauvegarder l'esthétique de leurs végétaux d'exception (buis des jardins à la française, arbres remarquables...).

Qu'ils aient un impact sur la santé humaine, sur la survie et l'esthétique des végétaux atteints, ou sur la biodiversité en général, il est indispensable de raisonner la lutte contre les organismes nuisibles d'importance en ZNA si l'on veut réduire l'utilisation de pesticides. Ce raisonnement passe par la mise en œuvre d'un réseau d'observation performant en ZNA.

3. ORGANISATION DU RESEAU D'EPIDEMIO-SURVEILLANCE ZNA EN REGION CENTRE

Ce réseau doit s'appuyer sur les connaissances et la présence sur le terrain d'observateurs aptes à transmettre des informations techniques fiables. Il faut veiller à ce que tous les acteurs concernés par la filière ZNA soient représentés. Les informations collectées par ce réseau servent à la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal filière ZNA région Centre.

3.1. Les guides de l'observateur

Afin d'obtenir des informations fiables, il est indispensable de disposer de protocoles d'observation harmonisés. Au niveau national, 3 structures ont été choisies pour créer des « guides de l'observateur ». Il s'agit de Plante & Cité pour les Espaces Verts professionnels, (guide disponible depuis septembre 2011) de la Société Nationale d'Horticulture de France pour les jardins d'amateurs (guide en cours de rédaction) et de l'Institut Ecoumène Golf et Environnement pour les gazons (guide en cours de rédaction).

3.2. Les missions de l'observateur

L'observateur s'engage à observer la présence d'un ou plusieurs bio-agresseurs sur un végétal donné (il peut par exemple s'agir des pucerons sur rosier), ceci tous les 15 jours de mars à juin et ponctuellement de juillet à octobre.

Le suivi peut être très simple (suivi standard : présence/absence du ravageur et présence/absence des symptômes) ou plus élaboré (suivi expert : comptage des ravageurs et évaluation chiffrée des symptômes).

Des observations ponctuelles (=signalements) permettant de signaler des faits marquants de l'actualité sanitaire sont également nécessaires.

En échange du temps consacré aux observations, les observateurs peuvent bénéficier de cessions de formation à la reconnaissance des ravageurs et maladies mais aussi des d'auxiliaires, ainsi que du matériel nécessaire à l'observation. Ils disposeront également de l'ensemble des données du réseau et de l'appui technique de l'animateur filière.

3.3. Les organismes nuisibles suivis

Il existe plusieurs milliers de couples bio-agresseurs/végétal en ZNA ; un suivi exhaustif de l'ensemble de ces couples est impossible à réaliser. En partant de ce constat et du fait que le BSV doit avant tout être un outil pour le raisonnement et donc la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, il convient alors de suivre en priorité les bio-agresseurs faisant l'objet de traitements phytosanitaires en région. A cette liste pourront être ajoutés les couples bio-agresseurs/végétal posant des problèmes particuliers de gestion.

3.4. Les observateurs du réseau

Les observateurs potentiels pour le réseau ZNA sont décrits ci-dessous :

En espaces verts, ce sont des professionnels des services espaces verts de communes, de parcs et jardins, de prestataires de services, des enseignants d'établissements horticoles, du personnel technique chargé des infrastructures routières...

En ce qui concerne les jardins amateurs, les jardins familiaux, les associations de jardiniers ainsi qu'avec les sociétés d'horticulture sont autant de partenaires potentiels.

Pour les gazons, les observateurs peuvent être des green-keepers de golfs, des responsables de l'entretien des gazons d'hippodromes et de terrains de sport, des techniciens de collectivités qui ont en charge l'entretien d'une surface engazonnée.

3.5. L'animation du réseau d'observateurs

L'animateur de filière se chargera de l'animation de son réseau d'observateurs. Outre les réunions envisagées, il conviendra de maintenir le réseau en organisant a minima une réunion bilan annuelle, au cours de laquelle pourront être abordés : les difficultés rencontrées, les évolutions à envisager, l'intérêt général du BSV, ...

4. REDACTION ET DIFFUSION DU BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL ZNA EN REGION CENTRE

4.1. Objectifs du BSV

L'objectif du BSV est de fournir aux acteurs de la filière ZNA une information en temps réel leur permettant d'avoir une connaissance précise de l'état sanitaire des différentes espèces ornementales à l'échelle régionale.

4.2. Contenu du BSV

Conformément à la réglementation, le BSV ne doit pas contenir de préconisations. Il comporte une information sanitaire pour un ensemble de maladies et ravageurs des végétaux spécifiquement rencontrés en espaces verts. Cette actualité sanitaire peut être complétée par des dossiers synthétiques d'informations zoomant sur des problématiques régionales auxquelles sont confrontées les collectivités et particuliers.

Une information réglementaire de portée générale et le cas échéant, des alertes ou actualités spécifiques relatives à la détection d'organismes réglementés en région Centre ou dans une région limitrophe peuvent également être présentées.

4.2. Modalités de publication

Les observations seront idéalement réalisées tous les 15 jours, pendant la période de végétation, selon la pression parasitaire de l'année. Une fois la cellule de rédaction réunie pour l'évaluation de la situation sanitaire en ZNA, le BSV rédigé est mis en ligne sur les sites Internet de la DRAAF, de la CRAC, de la FREDON Centre.



Les parcs historiques



Le fleurissement



Nos paysages « horticoles »

Novembre 2011, l'Indre et Loire obtient le Trophée du Département Fleuri

Le trophée du Département Fleuri a été créé en 1988. La France comptait 17 départements fleuris début 2011.

« Cette récompense a été initiée pour valoriser les actions départementales en faveur du label « villes et villages fleuris » et son intégration dans les stratégies d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des touristes » (Conseil National des Villes et Villages Fleuris).

Ce label est la marque de qualité de l'accueil, d'un intérêt particulier du département pour l'amélioration du cadre de vie à travers des actions liées à l'aménagement, la préservation de l'environnement, le développement économique et la cohésion sociale. Une récompense bien méritée car, depuis de nombreuses

années, le Conseil général d'Indre-et-Loire, les 277 communes œuvrent pour la préservation du patrimoine (naturel, bâti, culturel...), organisent les activités, animations autour des espaces naturels, parcs, végétaux, et embellissent de plus en plus les villes et villages dans un respect patrimonial et environnemental. Les actions ludiques, pédagogiques sont prises en compte pour l'attribution de ce label pour une période de 5 ans.

Un jury spécifique apprécie à partir d'un document élaboré par le département. Pour l'Indre-et-Loire, ce dossier, élaboré par différents services du Conseil général, notamment environnement, communication et imprimerie, et la Société d'Horticulture de Touraine, a été envoyé mi juin au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Ce dossier est composé de plusieurs rubriques relatant:

- les objectifs qui ont motivé le Conseil général (la démarche et la stratégie pour les atteindre)
- l'organisation des concours
- les actions d'incitation, conseils apportés aux communes
- le dynamisme du département dans son rôle moteur de la mise en valeur de ses

territoires tout en respectant le patrimoine, le terroir et le développement durable.

Le jury étudia courant octobre les 4 dossiers déposés cette année, et fin novembre le verdict fut annoncé par Monsieur Paul Roncière, Préfet et Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, attribuant le trophée du Département Fleuri à l'Indre-et-Loire.



Les villages embellis



La végétation spontanée préservée



Nos paysages « naturels »

Différents supports d'information

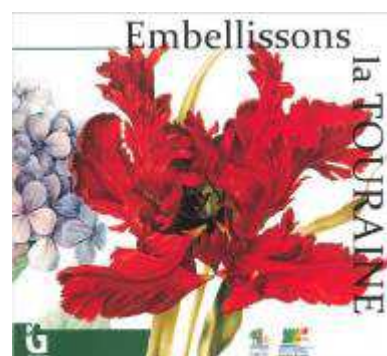
Les « lettre d'info »



Le palmarès



Le livret



Le site internet : www.embellissonslatouraine.fr



Les livrets des réunions techniques des années précédentes ainsi que différentes plaquettes sont téléchargeables sur le site.

Société d'Horticulture de Touraine

35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours

tél : 02.47.49.26.48 – fax : 02.47.37.44.36 – mel : shotfleurissement37@wanadoo.fr